

Compte rendu du Conseil Municipal

Lundi 09 Mars 2020

L'an deux mille Vingt, le neuf mars à 19h00 le Conseil Municipal de Vaucelles-et-Beffecourt légalement convoqué le trois Mars deux mille dix-neuf, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Mathieu FRAISE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **11**

Etaient présents : Mesdames Rosalie CALLAND, Catherine GUILAIN, Sophie QUIEVREUX, Claire DUVAL-DASSO, Messieurs Sébastien CHOLET, Sébastien CATHERIN, Hervé DALONGEVILLE, Christophe DUMANT, Mathieu FRAISE, Guy LEVIEL, Nicolas LEVIEL.

Le Conseil Municipal a désigné, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame QUIEVREUX Sophie pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité des voix POUR, et a signé le compte-rendu du Conseil Municipal du seize décembre deux mille dix- neuf.

Le Conseil Municipal passe aux délibérations sous la présidence du Maire Mathieu FRAISE.

POINTS NECESSITANT UNE DELIBERATION :

Délibération n° 1 : Achat d'un crochet d'attelage pour le véhicule communal.

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé : Dans le but de pouvoir atteler une remorque sur le véhicule communal, il est proposé au conseil municipal de délibérer sur 2 devis établis.

- Premier devis : Renault SODAL = 520 €.
- Deuxième devis : Norauto = 413 €.

Le conseil préfère laisser le montage du crochet au professionnel qui suit les révisions du véhicule, malgré un prix plus élevé.

Conclusion : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis de Renault SODAL d'un montant de 520€ pour le montage du crochet d'attelage.

Délibération n° 2 : Remboursement de frais avancés par un conseiller municipal.

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé : Le maire demande à prendre une délibération afin que la commune puisse rembourser Hervé DALONGEVILLE pour des frais avancés.

Il s'agit de :

- L'hébergement du site internet pour un montant de 40,66 €.
- La facture de carte de visite pour la commune : 126,90 €.
- La signalétique du véhicule communal : 98,15 €.

Conclusion : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de rembourser les frais à Mr DALONGEVILLE Hervé pour un montant global de 265,71 €.

Délibération n° 3 : Participation de la commune au voyage scolaire des CM1/CM2.

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé : Trois classes de CM1 et CM2 du syndicat de regroupement scolaire Chailvet-Mons ont le projet d'une classe découverte à la mer au centre « Le Grand Large » à Larmor-Plage dans le Morbihan, du 27 avril au 2 mai 2020.

Le budget prévisionnel de ce séjour fait ressortir un coût par enfant de 542 €, soit pour les 82 enfants de ces trois classes, un budget de 44 444 €.

La participation sollicitée auprès du syndicat scolaire est de 175 € x 82 élèves, soit 14 350 €. Par délibération du 27 janvier 2020, le conseil syndical a décidé de n'accorder qu'une aide financière à hauteur de 4 000 €, précisant que cette aide ne sera validée qu'au moment du vote du budget primitif 2020.

Le syndicat scolaire demande que chaque commune apporte une participation financière de 60 € par enfant. Pour notre commune de Vaucelles et Beffecourt, 5 enfants sont concernés, soit au total une aide financière de 300 €.

Conclusion : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la participation financière de 300 € pour le voyage scolaire.

Délibération n° 4 : Coupe de bois parcelle locative " CARLIER "

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé : Le locataire de la parcelle 90 Section B à la Grand Plaine, M. CARLIER , nous a demandé de pouvoir nettoyer sa parcelle autour de la marre, afin de recevoir ses subventions de la part de la PAC.

Le conseil municipal souhaite vendre le bois qui sera abattu autour de la marre, en bois de "chauffage".

La condition est de vendre la totalité à une seule et même personne, et ce, en un seul lot.

Différents conseillers ont cherché des personnes susceptibles d'être intéressées.

Il s'avère que la meilleure proposition émane du locataire lui même.

Il a donc été décidé de lui confier l'abatage des arbres, au prix de 8 € du stère.

Conclusion : Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité des voix, la vente à 8 € le stère du bois abattu autour de la marre sur la parcelle 90 section B à Mr CARLIER.

Délibération n° 5 : Réorganisation du contrat de travail de l'employé communal.

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé : Jérémy Martin , l'employé de la commune de Vaucelles et Beffecourt, arrive à échéance de son contrat de travail .

Celui-ci avait été employé par l'intermédiaire d'un CEA (contrat emploi avenir) indemnisé par l'état à hauteur de 75 %.

La commune n'ayant pas la manne financière pour assumer seule un 35 h par semaine sans indemnité reversée, nous proposons de poursuivre avec M. MARTIN Jeremy, qui nous donne entière satisfaction dans son travail, sur un contrat de 20h.

Afin qu'il ne perde pas de rémunération suite à une diminution de son taux horaire sur la commune, le Syndicat de regroupement scolaire Chaivet-Mons lui propose un contrat dans les mêmes termes, sur la base de 15 h.

Conclusion : Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité des voix, la signature d'un CDD de 20 h avec Mr MARTIN Jeremy , pour le poste d'employé communal.

POINTS NE NECESSITANT PAS UNE DELIBERATION :

N°06 : Organisation des vœux 2020 le 12 Décembre.

Cette année, une nouvelle fois, les vœux de la commune ont été célébrés sous la tente dressée sur la place de la mairie.

Cela permet de recevoir plus de convives que la salle des fêtes nous le permet.

Cette fin de matinée fut encore une réussite, avec une petite centaine de personnes présentes pour échanger autour d'un verre de l'amitié proposé par les conseillers municipaux, mais également partager la traditionnelle galette des rois du foyer rural.

N°07 : Bilan financiers du foyer rural et retour sur les actions menées.

Le président a fourni son bilan financier au conseil municipal.

Celui-ci laisse apparaître une bonne gestion, dégagant un résultat d'exercice positif de 410 €.

Ce qui donne un solde de compte fin 2019 de 694 €.

Le président nous explique également qu'une réunion initialement prévue le vendredi 6 mars, a dû être annulée en raison du contexte national compliqué avec le Covid 19, qui a engendré des difficultés et interrogations quant à l'organisation des rassemblements.

N°08 : Installation de la fibre en mairie.

La mairie n'étant pas épargnée par le réseau capricieux couvrant notre commune (retardant les connexions, le travail et l'envoi de certains fichiers importants), la volonté est de passer à la fibre le plus rapidement possible.

Nous devrions avoir rendez-vous le 24 Mars pour un branchement.

N°09 : Installation d'une borne électrique pour le véhicule communal.

Une étude est en cours avec SD Rénov pour un devis

N°10 : Fontis

Les renseignements se poursuivent auprès de la préfecture et du conseil départemental.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire Mathieu FRAISE, est rappelé pour lever la séance à 20h57.